



2023/368

ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

Le Maire de L'UNION

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route, notamment ses articles concernant le stationnement en agglomération,

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement temporaire sur le territoire communal notamment lors de travaux chez des particuliers et des déménagements

ARRETE

Article 1 – La société de Déménagement ILLICO DEMENAGEMENT est autorisée à stationner sur le domaine public pour le déménagement de Mme BOUDOT Catherine, sur 3 places de stationnement devant le **5 rue du Grande Cormoran – 4 mail de l'Albatros**, le jeudi 2 février 2024 de 9 heures à 18 heures.

Article 2 – La société de Déménagement ILLICO DEMENAGEMENT devra mettre en place une signalisation suffisante afin de pallier tout risque d'accident tant pour les piétons que pour la circulation automobile.

Article 3 – En cas de dégâts sur le domaine public, la société de Déménagement ILLICO DEMENAGEMENT devra effectuer les travaux nécessaires à la remise en état des lieux.

Article 4 – Le présent arrêté sera affiché selon les règles en vigueur.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté, sera adressée à :

Monsieur le Capitaine, commandant la Communauté de Brigade de
Gendarmerie de L'UNION
La Police Municipale,
L'intéressé,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://telerecours.fr>

L'UNION, le 28 novembre 2023

Le Maire
Marc PÉRÉ



Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Philippe BAUMLIN

MAIRIE DE L'UNION

6 bis, avenue des Pyrénées – B.P. 39 – 31242 L'UNION CEDEX – Tel. : 05.62.89.22.89 – Fax : 05.61.09.30.15

E-mail : courrier@mairie-lunion.fr – Site internet : www.mairie-lunion.fr